

Article

Regards sur la société canadienne

Les hauts et les bas du salaire minimum

par Diane Galarneau et Eric Fecteau



Juillet 2014



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75-006-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente
publication est assujettie aux modalités de l'entente de
licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Les hauts et les bas du salaire minimum

par Diane Galarneau et Eric Fecteau

Aperçu de l'étude

Cet article fournit des informations sur l'évolution du salaire minimum au Canada depuis 1975, sur la rémunération horaire moyenne, ainsi que sur le ratio entre ces deux indicateurs. L'article jette également un éclairage sur la hausse de la proportion des employés rémunérés au salaire minimum survenue entre 1997 et 2013, ainsi que sur les caractéristiques des travailleurs les plus susceptibles d'être rémunérés à ce taux minimum.

- En 2013, le salaire minimum oscillait autour de 10 \$ dans toutes les provinces. En dollars constants, ce taux était semblable à celui observé à la fin des années 1970.
- Le salaire minimum est souvent exprimé en proportion de la rémunération horaire moyenne, mais ce ratio peut varier en fonction de la source de données utilisée. En 2013, le taux global de salaire minimum était situé entre 42 % et 49 % de la rémunération horaire moyenne, selon la source utilisée.
- Entre 1997 et 2013, la part des employés rémunérés au salaire minimum est passée de 5,0 % à 6,7 %. La plus grande partie de cette hausse est survenue entre 2003 et 2010.
- Lorsque le salaire minimum est revu à la hausse, la proportion des employés rémunérés au salaire minimum peut s'accroître. Cela s'explique par le fait qu'une partie des employés qui avaient un salaire au-dessus de l'ancien taux deviennent rémunérés au nouveau taux, et s'ajoutent alors à ceux qui étaient déjà rémunérés au salaire minimum.
- Le profil des travailleurs rémunérés au salaire minimum n'a pas changé entre 1997 et 2013, car les jeunes travailleurs, les travailleurs moins scolarisés et les travailleurs du secteur des services demeuraient plus susceptibles d'être rémunérés au salaire minimum.

Introduction

Les études sur le salaire minimum suscitent beaucoup d'intérêt étant donné les liens souvent faits entre le salaire minimum, l'emploi et la pauvreté. Si les effets du salaire minimum sur la pauvreté et les inégalités ne font pas consensus¹, les liens avec l'emploi sont quant à eux bien documentés. Au Canada, les effets d'une hausse du salaire minimum sur l'emploi total seraient généralement faibles, ou inexistant². En fait, une hausse du salaire minimum serait plutôt associée à une diminution de l'emploi chez les adolescents³, qui sont les plus susceptibles d'être rémunérés à ce taux horaire.

L'ampleur de l'effet sur l'emploi dépend d'un ensemble de facteurs⁴, dont le ratio entre le salaire minimum et la rémunération horaire moyenne (RHM). Plus ce ratio est élevé, c'est-à-dire, plus le salaire minimum se rapproche de la rémunération horaire moyenne (toutes choses étant égales par ailleurs), plus les lois du salaire minimum touchent un nombre élevé de travailleurs et plus les effets sur l'emploi sont importants⁵. Ces effets ne se manifestent pas nécessairement par des mises à pied, mais plutôt par une diminution des embauches, ce qui diminue les perspectives d'emploi chez les adolescents⁶.

En premier lieu, cet article examine l'évolution, depuis 1975, du salaire minimum réel, de la rémunération horaire moyenne et du ratio entre ces deux indicateurs, à partir des données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) et de l'Enquête sur la population active (EPA).

En deuxième lieu, l'article tente d'expliquer la hausse légère de la proportion des employés rémunérés au salaire minimum, qui est passée de 5,0 % en 1997 à 6,7 % en 2013. L'article se penche également sur les caractéristiques des employés rémunérés au salaire minimum pour déterminer si la hausse récente à cet égard est expliquée par un changement du profil de ces travailleurs. Autrement dit, certains groupes d'employés sont-ils aujourd'hui plus susceptibles d'être rémunérés au salaire minimum qu'à la fin des années 1990?

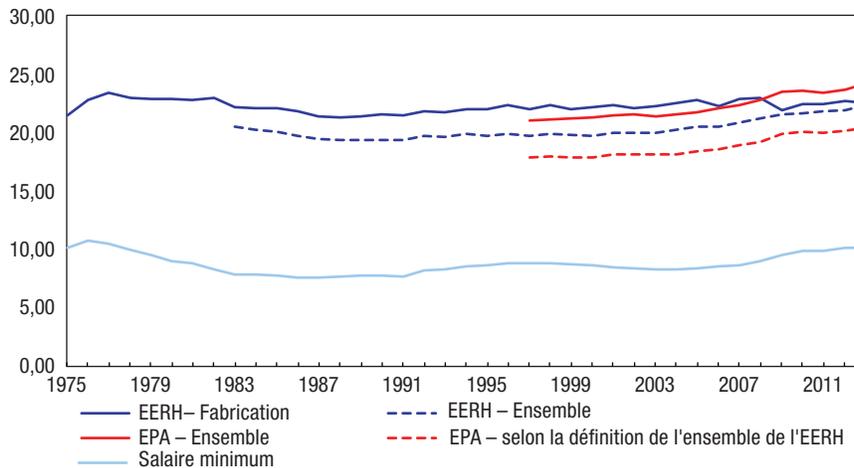
Le salaire minimum réel est semblable au niveau observé à la fin des années 1970

Au Canada, les lois du salaire minimum sont de compétence provinciale, de sorte que les salaires peuvent varier d'une province à l'autre. Il est possible d'obtenir une valeur du salaire minimum pour le Canada, en calculant la moyenne des salaires minimums provinciaux, pondérés par les niveaux d'emploi de chacune des 10 provinces depuis 1975. Ces valeurs peuvent ensuite être ajustées pour tenir compte de l'inflation à l'aide des indices des prix à la consommation (IPC) propres à chacune des provinces pour obtenir un salaire minimum « canadien » réel (en dollars de 2013).

Depuis 1975, cette moyenne canadienne du salaire minimum réel a oscillé entre 7 \$ et 11 \$ et a atteint sa valeur la plus élevée durant les

Graphique 1
Le salaire minimum¹ de 2013 était à un niveau semblable à celui de la fin des années 1970 en termes réels

rémunération horaire moyenne et salaire minimum (\$ 2013)²



1. Le salaire minimum pour le Canada est la moyenne des salaires minimums des provinces, pondéré en fonction du nombre de salariés de chaque province.
2. La rémunération horaire moyenne et le salaire minimum sont exprimés en dollars constants de 2013, sur la base des indices des prix à la consommation de chacune des provinces.

Notes : La rémunération horaire moyenne provenant de l'EERH (pour le secteur de la fabrication et pour l'ensemble des secteurs) est celle de salariés rémunérés à l'heure, tandis que la série de l'EPA pour l'ensemble des salariés comprend ceux rémunérés à l'heure et à salaire fixe. La série de l'EPA basée sur la définition de l'ensemble des secteurs de l'EERH porte sur les salariés rémunérés à l'heure de tous les secteurs, sauf ceux de l'agriculture et des autres services.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH); Enquête sur la population active (EPA); Emploi et Développement social Canada (taux horaires minimums par année et par province).

années 1975 et 1976 (graphique 1). Par la suite, le salaire minimum moyen a diminué jusqu'à moins de 8 \$ au milieu des années 1980, et n'a pas beaucoup bougé jusqu'en 2005. Il a ensuite connu une nouvelle remontée jusqu'à environ 10 \$ en 2010 et s'est maintenu autour de ce niveau jusqu'en 2013.

Les niveaux de la rémunération horaire moyenne (RHM) dépendent quant à eux de la source utilisée. Dans cet article, deux sources de données sont utilisées : l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), qui recueille des informations auprès des entreprises sur les salaires versés à leurs employés; et l'Enquête sur la population active (EPA), qui recueille des données auprès des ménages sur les gains « habituels »

des travailleurs rémunérés (voir *Sources de données, méthodes et définitions*). Quatre versions de la RHM ont été calculées:

- 1) La RHM des salariés rémunérés à l'heure du secteur de la fabrication de l'EERH, de 1975 à 2013;
- 2) La RHM des salariés rémunérés à l'heure pour l'ensemble des secteurs industriels de l'EERH, de 1983 à 2013;
- 3) La RHM des salariés rémunérés à l'heure pour l'ensemble des secteurs industriels de l'EPA, de 1997 à 2013;
- 4) La RHM pour l'ensemble des employés rémunérés de l'EPA (quelle que soit la méthode de rémunération), de 1997 à 2013.

La série de l'EERH portant sur le secteur de la fabrication est la seule qui permet de remonter jusqu'en 1975. D'après cette série, la RHM des employés rémunérés à l'heure du secteur de la fabrication est demeurée relativement stable autour de 22 \$ (en dollars constants de 2013) pendant la période. Cependant, la part de ce secteur dans l'emploi total a diminué au fil du temps, de 19 % en 1975 à 10 % en 2013. En outre, l'écart de la RHM entre le secteur de la fabrication et l'ensemble des secteurs a également diminué⁸. Les tendances affichées par la série du secteur de la fabrication sont donc devenues moins représentatives de celles de l'ensemble des employés au cours des dernières années.

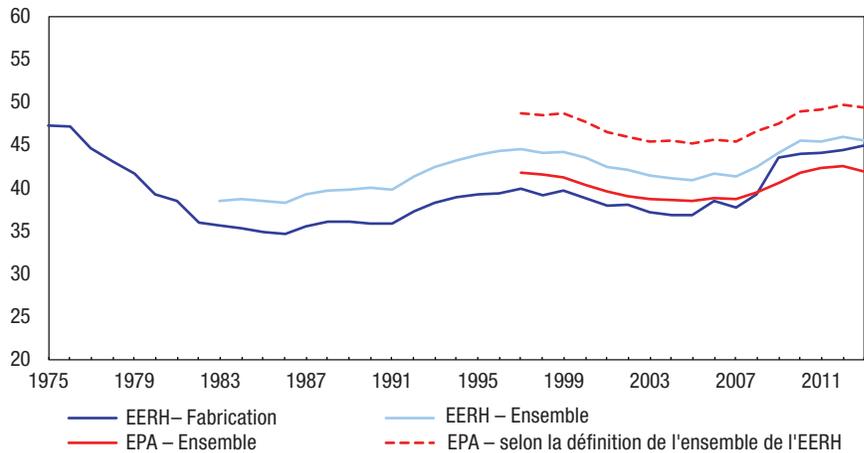
La série portant sur les employés rémunérés à l'heure de l'ensemble des secteurs industriels de l'EERH, qui débute en 1983⁹, est représentative d'une plus grande part des travailleurs rémunérés au Canada. D'après cette série, la RHM est demeurée stable autour de 20 \$ jusqu'au milieu des années 2000, mais celle-ci a progressivement augmenté au cours des dernières années pour atteindre plus de 22 \$ en 2013.

Cette tendance récente à la hausse est également confirmée par les deux séries de l'EPA dont les données remontent à 1997. Dans le cas de la première série de l'EPA portant sur les employés rémunérés à l'heure, la RHM est passée de 18 \$ en 1997 à 20 \$ en 2013. Du côté de la RHM de l'EPA portant sur tous les employés, la RHM est passée de 21 \$ à 24 \$ au cours de la période. Les niveaux plus élevés de la RHM dans cette dernière série s'expliquent par le fait qu'elle porte non seulement sur les employés rémunérés à l'heure, mais également sur les employés à salaires fixes dont la RHM est plus élevée.

Graphique 2

Le ratio entre le salaire minimum¹ et la rémunération horaire moyenne² est en hausse depuis le milieu des années 2000

pourcentage



1. Le salaire minimum pour le Canada est la moyenne des salaires minimums des provinces, pondéré en fonction du nombre de salariés de chaque province.

2. La rémunération horaire moyenne et le salaire minimum sont exprimés en dollars constants de 2013, sur la base des indices des prix à la consommation de chacune des provinces.

Notes : La rémunération horaire moyenne provenant de l'EERH (pour le secteur de la fabrication et pour l'ensemble des secteurs) est celle de salariés rémunérés à l'heure, tandis que la série de l'EPA pour l'ensemble des salariés comprend ceux rémunérés à l'heure et à salaire fixe. La série de l'EPA basée sur la définition de l'ensemble des secteurs de l'EERH porte sur les salariés rémunérés à l'heure de tous les secteurs, sauf ceux de l'agriculture et des autres services.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH); Enquête sur la population active (EPA); Emploi et Développement social Canada (taux horaires minimums par année et par province).

Un ratio s'approchant des valeurs du milieu des années 1970

Un élément important permettant de déterminer l'effet des hausses du salaire minimum sur l'emploi est le ratio entre le salaire minimum et la rémunération horaire moyenne (RHM). Puisque la RHM est demeurée relativement stable sur notre période d'observation, les fluctuations du ratio sont attribuables en grande partie aux variations en termes réels du salaire minimum.

Quatre ratios ont été calculés à partir des quatre versions de la RHM décrites ci-dessus. Bien que le ratio varie dans le temps et selon la série utilisée, il est possible de distinguer quatre grandes périodes : une période de déclin survenue entre 1975 et 1986, une période de hausse entre 1986 et 1997, un

nouveau déclin jusqu'en 2005, et enfin, une nouvelle hausse entre 2005 et 2013 (graphique 2).

Au cours de la première période de 1975 à 1986, la série fondée sur les données de l'EERH du secteur de la fabrication indique un déclin, le ratio étant passé d'un sommet de 47 % en 1976 à un creux de 35 % en 1986. Cette diminution a été le résultat d'une baisse plus rapide du salaire minimum (de 11 \$ à moins de 8 \$) que de la RHM (de 23 \$ à 22 \$).

Durant la deuxième période, soit de 1986 à 1997, le salaire minimum a augmenté d'environ 1 \$ l'heure alors que la RHM est demeurée relativement stable (à près de 22 \$ dans le secteur manufacturier et près de 20 \$ pour l'ensemble des secteurs), ce qui a fait augmenter le ratio de 5 à 6 points de pourcentage, selon la série utilisée.

Les hauts et les bas du salaire minimum

Au cours de la troisième période, de 1997 à 2005, le ratio a chuté de nouveau de 3 à 4 points de pourcentage, puisque le salaire minimum réel a diminué d'environ 40 cents, alors que la RHM a augmenté de 50 à 80 cents, selon la série.

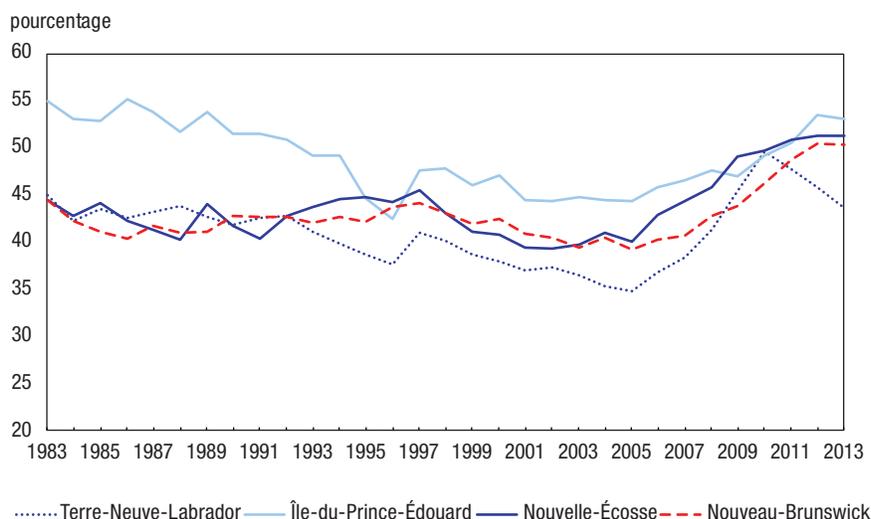
Enfin, depuis 2005, la tendance générale du ratio est à la hausse, et ce, quelle que soit la série utilisée. La hausse s'est produite principalement de 2005 à 2010 alors que le ratio est demeuré stable par la suite (jusqu'en 2013). D'après la série de l'EERH portant sur l'ensemble des secteurs industriels, le ratio est passé de 41 % en 2005 à 46 % en 2013. Dans le cas de la série de l'EERH portant sur le secteur de la fabrication, le ratio a augmenté encore plus rapidement (de 37 % à 45 %). Quant au ratio calculé à partir de la RHM de l'EPA, la hausse a été de 39 % à 42 % dans le cas de l'ensemble des employés et de 45 % à 49 % pour les employés rémunérés à l'heure.

Remontée récente du ratio dans la plupart des provinces

En 1975, le salaire minimum réel (en dollars de 2013) atteignait près de 10 \$ l'heure dans toutes les provinces. Même s'il a évolué différemment dans chacune d'elles durant la période d'observation, en 2013, il était de nouveau aux environs de 10 \$ dans la plupart des provinces.

Tout comme c'était le cas à l'échelle canadienne, le ratio entre le salaire minimum et la RHM de chacune des provinces a connu diverses fluctuations au cours des dernières décennies. Cependant, depuis une dizaine d'années, le ratio s'est accru dans la plupart d'entre elles (graphiques 3.1 à 3.3). Cela reflète la croissance plus rapide du salaire minimum que de la RHM au cours des dernières années¹⁰.

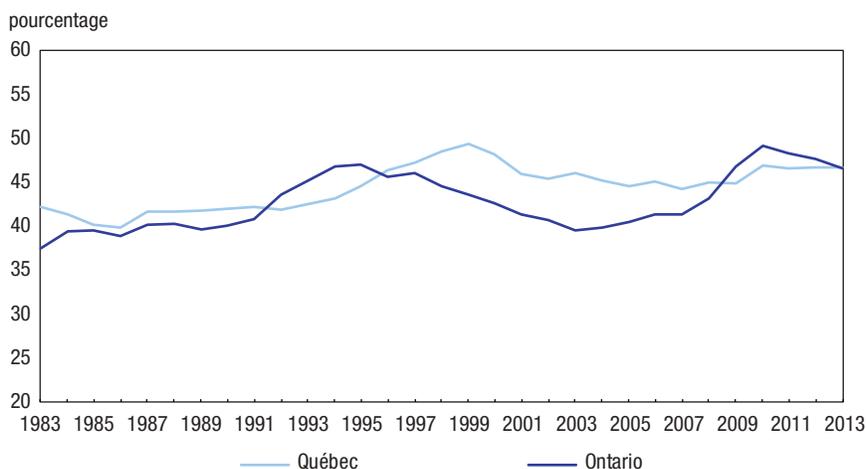
Graphique 3.1
En Atlantique, le ratio entre le salaire minimum et la rémunération horaire moyenne a augmenté depuis le milieu des années 2000



Notes : La rémunération horaire moyenne et le salaire minimum sont exprimés en dollars constants de 2013, sur la base des indices des prix à la consommation de chacune des provinces. Pour chaque province, la rémunération horaire moyenne utilisée pour ce ratio provient de l'EERH des salariés rémunérés à l'heure dans l'ensemble de la province.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH); Emploi et Développement social Canada (pour les taux horaires minimums par année et par province). Les ratios ont été calculés en divisant le salaire minimum de chaque mois et année par la RHM de la province correspondante.

Graphique 3.2
Hausse du ratio entre 2003 et 2010 en Ontario; stabilité au Québec depuis 2001



Notes : La rémunération horaire moyenne et le salaire minimum sont exprimés en dollars constants de 2013, sur la base des indices des prix à la consommation de chacune des provinces. Pour chaque province, la rémunération horaire moyenne utilisée pour ce ratio provient de l'EERH des salariés rémunérés à l'heure dans l'ensemble de la province.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH); Emploi et Développement social Canada (pour les taux horaires minimums par année et par province). Les ratios ont été calculés en divisant le salaire minimum de chaque mois et année par la RHM de la province correspondante.

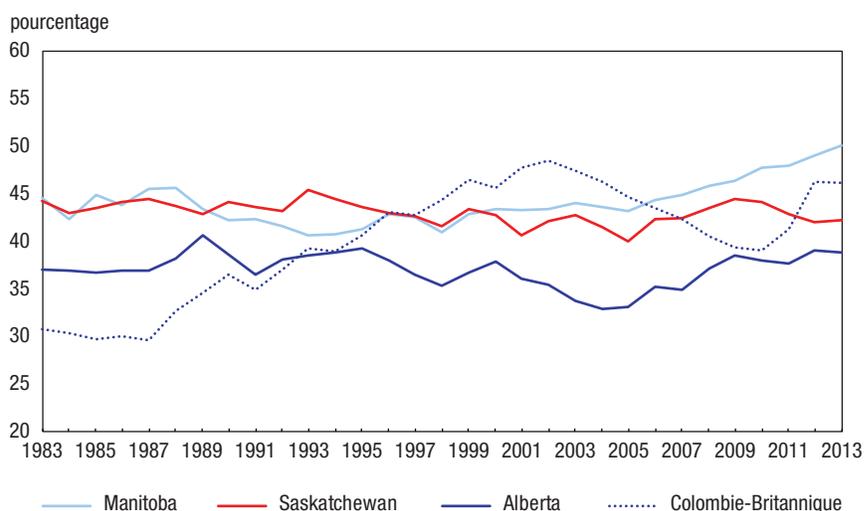
Dans les provinces de l'Atlantique, la hausse s'est produite à partir de 2005, le ratio gagnant entre 9 et 11 points de pourcentage dans chacune de ces provinces. À Terre-Neuve-et-Labrador, le ratio est même passé de 35 % en 2005 à 50 % en 2010, avant de redescendre à 44 % en 2013. En Ontario, le ratio a gagné plus de 7 points de pourcentage à partir de 2003 (de 40 % à 47 %) alors qu'en Colombie-Britannique, il a fait un bond de 7 points de 2010 à 2013 (de 39 % à 46 %). Le ratio s'est également accru en Alberta (à partir de 2004) et au Manitoba (à partir de 2005) de 6 et 7 points de pourcentage respectivement.

Par contraste, la Saskatchewan et le Québec ont connu de moins grandes fluctuations au cours de la période. En Saskatchewan, le ratio s'est maintenu entre 40 % et 44 % pendant toute la période, alors que celui du Québec a oscillé entre 44 % et 48 % au cours des années 2000¹¹.

Hausse récente de la proportion des employés rémunérés au salaire minimum

Depuis que l'EPA collecte des informations sur la rémunération des employés rémunérés, il est possible de suivre l'évolution du nombre de ceux qui sont rémunérés au salaire minimum, et de l'exprimer en proportion du total des employés rémunérés¹². Depuis 1997, on a noté un accroissement modeste, de 5,0 % à 6,7 %, de la fréquence du travail au salaire minimum. Cette hausse a parfois été interprétée comme un accroissement de la proportion des emplois peu rémunérés.

Graphique 3.3
Remontée en fin de période au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique et stabilité relative en Saskatchewan



Notes : La rémunération horaire moyenne et le salaire minimum sont exprimés en dollars constants de 2013, sur la base des indices des prix à la consommation de chacune des provinces. Pour chaque province, la rémunération horaire moyenne utilisée pour ce ratio provient de l'EERH des salariés rémunérés à l'heure dans l'ensemble de la province.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH); Emploi et Développement social Canada (pour les taux horaires minimums par année et par province). Les ratios ont été calculés en divisant le salaire minimum de chaque mois et année par la RHM de la province correspondante.

Or, une hausse du salaire minimum peut contribuer à accroître de façon « automatique » la fréquence du travail au salaire minimum. En effet, lorsque le salaire minimum est révisé à la hausse, une partie des employés dont le salaire se situait auparavant au-dessus de l'ancien niveau du salaire minimum deviennent alors rémunérés au nouveau taux et s'ajoutent à ceux qui étaient déjà rémunérés au salaire minimum.

Cet effet était particulièrement marqué chez les jeunes employés de 15 à 19 ans entre 2003 et 2010, alors que les salaires minimums ont augmenté dans plusieurs provinces. Au cours de cette période, la fréquence du travail au salaire minimum des jeunes employés est

passée de 30 % à 45 % (graphique 4). Cette hausse a coïncidé avec une diminution de la proportion des employés de ce groupe d'âge qui étaient rémunérés entre le salaire minimum et un taux supérieur de 10 % au salaire minimum; leur proportion est en effet passée de 31 % à 21 % (en faisant abstraction de la possibilité de pertes d'emploi).

Ainsi, il existe une corrélation positive entre le ratio du salaire minimum à la RHM et la part des employés rémunérés au salaire minimum. Plus le ratio est élevé et que le salaire minimum se rapproche de la RHM, plus la part des employés rémunérés au salaire minimum augmente. Ces deux indicateurs ont d'ailleurs tendance à fluctuer de façon parallèle (graphique 5)¹³.

Le profil des employés rémunérés au salaire minimum n'a pas beaucoup changé

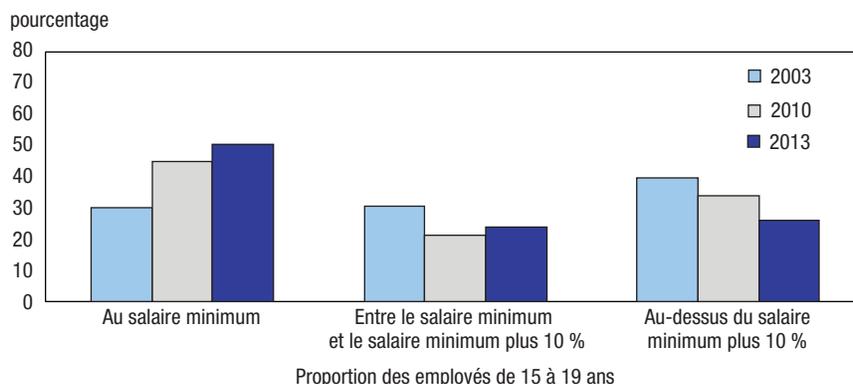
La hausse du salaire minimum a-t-elle été proportionnellement plus marquée parmi certains groupes de la population? Afin de répondre à cette question, il convient d'utiliser l'EPA qui comporte des données sur les salaires depuis 1997 en plus d'un large éventail de caractéristiques sociodémographiques.

En 2013 (tout comme en 1997), les jeunes, les femmes et les personnes ayant un faible niveau de scolarité constituaient les groupes les plus susceptibles d'être rémunérés au salaire minimum (tableau 1). Ainsi, en 2013, 50 % des employés âgés de 15 à 19 ans et 13 % de ceux âgés de 20 à 24 ans étaient rémunérés au salaire minimum. Chez les femmes, la fréquence atteignait 8 % (comparativement à 6 % chez les hommes); chez les plus faiblement scolarisés, soit ceux ayant moins d'un diplôme d'études secondaires, la proportion s'élevait à 20 %, comparativement à moins de 3 % chez les diplômés universitaires.

Une faible scolarité est plus souvent associée au salaire minimum chez les femmes. En 2013, la fréquence du travail au salaire minimum pour les femmes de 25 à 64 ans détenant moins d'un diplôme d'études secondaires oscillait entre 11 % et 15 %, comparativement à 4 % et 5 % chez leurs homologues masculins (graphique 6).

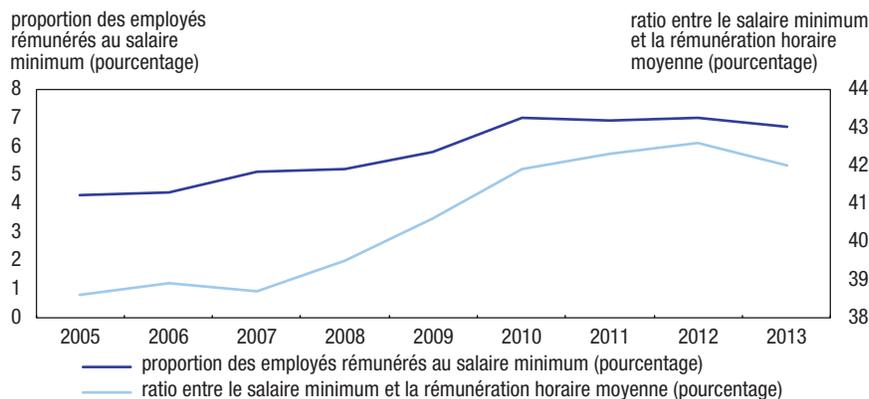
Certaines caractéristiques de l'emploi étaient également associées à une fréquence plus élevée. C'était le cas des employés à temps partiel, dont 22 % gagnaient le

Graphique 4
Parmi les salariés de 15 à 19 ans, la hausse de la fréquence du travail au salaire minimum a coïncidé avec une diminution de la proportion de ceux rémunérés à un taux situé entre le salaire minimum et 10% de plus que le salaire minimum



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2003, 2010 et 2013.

Graphique 5
Lorsque le ratio entre le salaire minimum et la rémunération horaire moyenne augmente, la fréquence du travail au salaire minimum tend également à s'accroître



Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; Emploi et Développement social Canada (taux horaires minimums par année et par province), 2005 à 2013.

salaire minimum, ainsi que ceux des secteurs du commerce de détail (17 %) et de l'hébergement et de la restauration (27 %).

Les politiques du salaire minimum touchaient relativement peu d'employés en Alberta et en Saskatchewan. C'est en Alberta

que la fréquence du travail au salaire minimum était la plus faible en 2013, soit d'à peine 2 %¹⁴. La Saskatchewan suivait avec une fréquence de moins de 5 %. En revanche, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario affichaient les fréquences les plus élevées (près de 9 %).

Les hauts et les bas du salaire minimum

Entre 1997 et 2013, la part des employés rémunérés au salaire minimum s'est accrue de manière généralisée (mis à part les 65 ans et plus, et dans certaines provinces telles que l'Alberta, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, et la Nouvelle-Écosse), de sorte qu'il n'y a pas de sous-groupes plus susceptibles aujourd'hui qu'en 1997 d'être représentés parmi les employés rémunérés au salaire minimum¹⁵.

Le profil des employés rémunérés au salaire minimum n'a donc pas beaucoup changé au cours de la période, puisque la grande majorité d'entre eux sont encore des jeunes, des employés à temps partiel, et des employés dans les industries de services. Ainsi, 61 % des employés au salaire minimum étaient âgés de 15 à 24 ans en 2013 (57 % en 1997). De plus, 59 % d'entre eux occupaient des emplois à temps partiel en 2013 (55 % en 1997). Enfin, en 2013, 61 % de tous les employés au salaire minimum se trouvaient dans le secteur du commerce au détail ou dans celui de l'hébergement et de la restauration (54 % en 1997).

Tableau 1
Fréquence du travail au salaire minimum et répartition des employés rémunérés au salaire minimum, 1997 et 2013

	Fréquence du travail au salaire minimum		Répartition des employés rémunérés au salaire minimum	
	2013	1997	2013	1997
	pourcentage		en milliers	
Ensemble	6,7	5,0	1 007,1	568,5
	pourcentage		pourcentage	
Sexe				
Hommes	5,5	3,9	41,1	40,8
Femmes	8,0	6,2	58,9	59,2
Groupe d'âge				
15 à 19 ans	50,2	31,5	39,8	36,0
20 à 24 ans	13,4	9,7	21,0	20,9
25 à 34 ans	3,5	3,0	12,0	16,0
35 à 64 ans	2,8	2,3	24,8	25,8
65 ans et plus	7,0	8,3	2,5	1,3
Scolarité (15 ans et plus)				
Moins d'un diplôme d'études secondaires	20,4	11,3	29,3	40,1
Diplôme d'études secondaires et études postsecondaires partielles	10,2	5,9	41,8	36,3
Diplôme d'études postsecondaires	3,4	2,7	18,2	17,7
Grade universitaire	2,6	1,6	10,6	5,9
Régime de travail				
Temps plein	3,4	2,8	41,0	45,0
Temps partiel	21,8	14,9	59,0	55,0
Secteur industriel				
Biens	2,6	2,1	8,3	10,7
Services	7,8	6,0	91,7	89,3
Commerce de détail	17,4	10,2	32,9	25,3
Hébergement et restauration	26,9	21,0	27,8	28,7
Province				
Terre-Neuve-et-Labrador	5,9	9,2	1,2	2,7
Île-du-Prince-Édouard	9,3	4,7	0,6	0,4
Nouvelle-Écosse	5,9	7,9	2,3	4,5
Nouveau-Brunswick	7,9	6,8	2,4	3,2
Québec	6,2	3,6	21,5	17,2
Ontario	8,9	5,6	51,5	43,4
Manitoba	6,0	3,9	3,2	2,9
Saskatchewan	4,5	5,7	2,0	3,5
Alberta	1,8	3,0	3,3	6,1
Colombie-Britannique	6,4	6,1	12,0	16,1

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 et 2013.

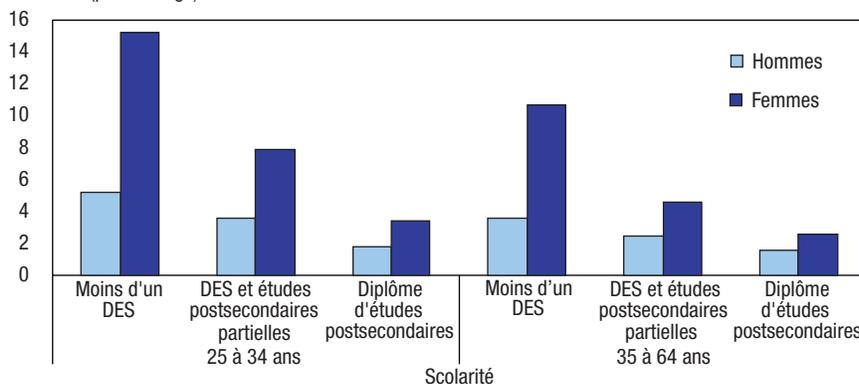
Conclusion

Cet article a permis de mettre en perspective l'évolution, en dollars constants, du salaire minimum, de la rémunération horaire moyenne (RHM) et du ratio entre ces deux indicateurs, au Canada et dans les provinces depuis 1975. Bien que le salaire minimum réel ait fluctué au cours de la période, le salaire minimum de 2013 était presque identique aux valeurs observées au milieu des années 1970. Afin d'étudier le ratio entre le salaire minimum et la rémunération moyenne, plusieurs versions de la RHM ont été mises à contribution, chacune couvrant une période d'observation plus ou moins longue. Bien que les résultats du ratio varient en fonction de la source utilisée pour la RHM, les tendances permettent de dégager quatre périodes, soit une diminution du ratio, couvrant les années 1975 à 1986; suivie d'une remontée, entre 1986 et 1997; puis d'une nouvelle baisse, entre 1997 et 2005; et enfin d'une nouvelle hausse, entre 2005 et 2013. Puisque la RHM est demeurée relativement stable sur notre période d'observation, les fluctuations du ratio sont attribuables en grande partie aux variations en termes réels du salaire minimum.

Entre 1997 et 2013, la proportion des travailleurs rémunérés au salaire minimum est passée de 5,0 % à 6,7 %. Cette hausse a principalement eu lieu entre 2003 et 2010, alors que plusieurs provinces revoyaient à la hausse leur taux horaire minimum.

Graphique 6
Une scolarité moindre est plus souvent associée au salaire minimum chez les femmes

fréquence du travail au salaire minimum (pourcentage)



DES = Diplôme d'études secondaires

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2013.

Les hausses du salaire minimum coïncident souvent avec une augmentation de la fréquence du travail au salaire minimum. Cela était particulièrement le cas chez les travailleurs rémunérés de 15 à 19 ans : entre 2003 et 2010, ceux-ci ont vu leur fréquence du salaire minimum augmenter de 15 points de pourcentage, tandis que ceux rémunérés à un taux situé entre le salaire minimum et 10 % de plus que le salaire minimum ont vu leur part diminuer de 10 points de pourcentage au cours de la même période.

Bien que la fréquence du travail au salaire minimum ait augmenté entre 1997 et 2013 pour la plupart des groupes démographiques, les groupes les plus susceptibles

d'être rémunérés à ce salaire sont demeurés les mêmes. En 2013, tout comme en 1997, les jeunes, les personnes moins scolarisées et les employés à temps partiel étaient les plus susceptibles d'être rémunérés au salaire minimum. Les secteurs du commerce de détail, de la restauration et de l'hébergement demeuraient toujours ceux où l'on observait la plus grande proportion de travailleurs rémunérés au salaire minimum.

***Diane Galarneau** est analyste principale à la Division de la statistique du travail de Statistique Canada et **Eric Fecteau** est un étudiant participant au programme d'enseignement coopératif de l'université d'Ottawa.*

Sources de données, méthodes et définitions

Sources de données

Cet article est basé sur les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) de même que sur l'Enquête sur la population active (EPA). Les résidents des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut ont été exclus puisque ces régions n'étaient pas disponibles dans ces enquêtes sur l'ensemble de la période.

L'EERH dresse un portrait mensuel des gains ainsi que du nombre d'emplois (c.-à-d. des postes occupés), de postes vacants et d'heures travaillées selon des catégories d'industries détaillées à l'échelle du pays, des provinces et des territoires. Les estimations mensuelles résultent de la combinaison d'un recensement des retenues salariales fournies par l'Agence du revenu du Canada et des résultats de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE) qui recueille de l'information auprès d'un échantillon de 15 000 employeurs.

L'Enquête sur la population active (EPA) est une enquête mensuelle menée auprès d'environ 54 000 ménages partout au Canada. Elle permet de recueillir des renseignements sur les caractéristiques démographiques et sur la population active pour tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus. Sont exclus les personnes vivant en institution, les personnes vivant dans les réserves indiennes et les résidents des territoires.

Définitions

Rémunération horaire moyenne

Depuis plusieurs décennies, l'EERH calcule un taux de rémunération horaire moyenne parmi les employés dont le mode de rémunération est « rémunéré à l'heure ». En 2013, ces travailleurs représentaient 58 % de l'ensemble des travailleurs des établissements classifiés dans l'EERH, en hausse par rapport à 52 % en 2004 et 47 % en 1983. Les autres catégories étaient celles des « employés à salaire fixe » (35 % des travailleurs en 2013) et des employés rémunérés autrement, comme le travail à la pièce (7 % en 2013). Depuis 1983, les entreprises de toutes tailles sont comprises dans l'échantillon, alors qu'avant 1983, les entreprises de moins de 20 employés étaient exclues.

Du côté de l'EPA, les niveaux de rémunération horaire moyenne peuvent être calculés à partir de 1997—soit pour l'ensemble des travailleurs, soit pour les employés rémunérés à l'heure. Dans l'EPA, seuls les gains « habituels » sont inclus, alors que dans l'EERH, tous les types de gains sont inclus, y compris les bonus.

Quatre versions de la rémunération horaire moyenne sont utilisées dans cet article, soit deux en provenance de l'EERH, et deux en provenance de l'EPA :

1. La première série basée sur l'EERH porte sur l'ensemble des salariés rémunérés à l'heure (excluant le temps supplémentaire) du secteur de la fabrication de chacune des provinces, pour la période allant de 1975 à 2013. Ces données ont été tirées des tableaux CANSIM no 281-0022; 281-0004 et 281-0029.

2. La deuxième série basée sur l'EERH porte sur l'ensemble des salariés rémunérés à l'heure (excluant le temps supplémentaire). Ces données ont été tirées des tableaux CANSIM no 281-0004 et 281-0029. Cette série débute en 1983, soit après que les entreprises de moins de 20 employés aient été ajoutées à l'enquête.
3. La troisième série a été calculée à partir de l'EPA, mais sur la base des salariés rémunérés à l'heure dans les secteurs industriels couverts par l'EERH (c.-à-d. toutes les industries à l'exception des secteurs de l'agriculture et des autres services). Cette série débute en 1997, soit depuis que l'EPA recueille des informations sur la rémunération.
4. La quatrième série a été calculée à partir de l'EPA et porte sur la totalité des travailleurs rémunérés de la totalité des secteurs industriels, qu'ils soient rémunérés à l'heure ou non. Dans cette série qui débute aussi en 1997, la RHM est plus élevée étant donné que le salaire horaire des employés à salaire fixe est plus élevé que celui des employés rémunérés à l'heure en moyenne.

Salaire minimum

Les taux horaires minimums proviennent d'Emploi et développement social Canada (EDSC) et peuvent être consultés à partir du lien suivant : <http://srv116.services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/rpt2.aspx?lang=eng&dec=1>.

Le salaire minimum pour l'ensemble du Canada correspond à la moyenne des salaires minimums mensuels des provinces, pondérés par le nombre de salariés de chaque province (voir les tableaux CANSIM no 281-0015; 281-0001 et 281-0023). Le nombre de salariés pour les administrations fédérales (qui n'était pas disponible de 1975 à 1982) a été estimé à 40 % du nombre de salariés des administrations publiques pour cette période (pourcentage fondé sur les valeurs observées durant l'année 1975). À partir de juillet 1996, le salaire minimum pour les salariés fédéraux était celui qui prévalait dans leur province d'emploi; aucune distinction n'a donc été faite à partir de cette date.

Valeurs en dollars constants de 2013

Les valeurs du salaire minimum et de la rémunération horaire moyenne en dollars réels ont été obtenues en utilisant l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du panier de consommation spécifique à chacune des provinces (voir le tableau CANSIM n° 326-0021).

Règlementation sur le salaire minimum

Le salaire minimum, qui constitue le taux de salaire le plus bas qu'un employeur puisse payer à ses employés, est régi par des lois sur les normes du travail. Puisque ces lois sont de compétence provinciale, toutes les provinces canadiennes fixent un taux horaire minimum qui est ajusté périodiquement.

Les travailleurs autonomes et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas visés par les lois du salaire minimum et ne sont donc pas compris dans la présente analyse. Les

Sources de données, méthodes et définitions (suite)

autres exclusions et dispositions spéciales d'application varient selon l'année et la province. Par exemple, les domestiques et les aides familiaux résidant chez l'employeur (Alberta, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Colombie-Britannique et Québec); les travailleurs agricoles (Ontario); et les travailleurs à domicile ne sont pas visés par les lois du salaire minimum. Des taux particuliers du salaire minimum peuvent s'appliquer à certains travailleurs avec une rémunération non horaire et qui touchent un pourboire.

Dans le présent article, les travailleurs au salaire minimum sont ceux qui touchent le « salaire minimum applicable aux travailleurs adultes expérimentés » fixé par leur province. Sont également compris les travailleurs qui touchent un salaire

inférieur à ce seuil. Des gains horaires inférieurs au minimum établi n'indiquent pas nécessairement une infraction à la loi; ils peuvent toucher des travailleurs soustraits à l'application de la loi ou assujettis à des taux inférieurs du salaire minimum comme certains travailleurs de la restauration (p. ex., les serveurs et les serveuses).

La proportion des travailleurs rémunérés au salaire minimum est obtenue en calculant le nombre d'employés travaillant au salaire minimum pour chaque province et pour chaque mois depuis 1997. L'estimation annuelle pour chaque province est fondée sur la moyenne des 12 observations mensuelles, tandis que le total pour le Canada correspond à la moyenne des estimations provinciales.

Notes

1. Pour certains analystes, réglementer le salaire minimum est peu efficace pour lutter contre la pauvreté étant donné que les personnes rémunérées au salaire minimum ne font pas nécessairement partie d'un ménage à faible revenu (Neumark et Wascher, 2008; Gunderson, 2008). Selon l'EDTR, 10 % des travailleurs rémunérés au salaire minimum faisaient partie de familles dont le revenu familial était sous le seuil de pauvreté en 2011. Toutefois, selon Fortin et Lemieux (1997), réglementer le salaire minimum peut contribuer à la redistribution des revenus puisque les travailleurs au salaire minimum sont plus susceptibles que les autres travailleurs de faire partie de familles à faible revenu. Fortin et Lemieux (2014) ont également démontré que les hausses du salaire minimum expliquent en bonne partie la hausse relativement plus rapide des salaires dans le quintile inférieur du revenu au Canada depuis 2005 (par rapport au quintile médian).
2. Voir Baker et coll. (1999); Gunderson (2008), Fortin (2010); Lemieux, (2011) et Brochu et Green (2012).
3. L'effet négatif sur l'emploi est par ailleurs plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. À ce sujet, voir Gunderson (2008) et Fortin (2010).
4. Parmi ces facteurs, on compte la mondialisation, les changements technologiques et les mouvements du taux de syndicalisation.
5. L'effet sur l'emploi varie entre 3 % et 6 % selon les études. Selon Fortin (2010), lorsque le ratio avoisine les 50 %, les effets sur l'emploi des adolescents sont relativement importants.
6. Selon Brochu et Green (2012), lorsque le salaire minimum est élevé, les transitions sur le marché du travail (soit les embauches et les mises à pied) tendent à diminuer. Chez les adolescents, les réductions d'embauches dépassent largement la diminution des mises à pied et expliquent l'effet significatif et négatif sur l'emploi dans ce groupe d'âge. Chez les travailleurs plus âgés, la réduction des mises à pied compense largement celle des embauches de sorte que l'effet sur l'emploi est nul ou non significatif.
7. À l'exclusion des secteurs de l'agriculture et des autres services, qui ne sont pas présents dans l'EERH.
8. Du milieu des années 1980 à 2005, la RHM du secteur de la fabrication était de 8 % à 13 % plus élevée que celle de l'ensemble des secteurs, mais en 2013, cet écart n'était plus que de 1 %.
9. Depuis 1983, les données de la RHM de l'EERH portent sur les entreprises de toutes tailles, mais ne portaient que sur les entreprises de 20 employés et plus avant 1983. L'inclusion des petites entreprises a fait baisser la RHM après 1982. La série portant sur le secteur de la fabrication affiche cependant une tendance assez stable puisque ce secteur est formé en grande partie d'entreprises de 20 employés et plus. C'est pour cette raison qu'elle a été utilisée dans le calcul du ratio durant les années précédant la refonte de l'EERH.

10. La série de l'EERH des employés rémunérés à l'heure pour l'ensemble des secteurs industriels a été utilisée pour l'analyse des ratios par province car celle-ci est représentative d'une plus grande part des employés (soit environ 65 % des employés rémunérés en 2013) que la série portant uniquement sur le secteur de la fabrication (qui représentait un peu plus de 11 % des employés rémunérés à l'heure en 2013) et qu'elle permet de couvrir trois décennies. En 2013, la RHM la plus élevée était observée en Alberta (25 \$) et la plus faible, à l'Île-du-Prince-Édouard (19 \$). En 1983, cet écart était plus élevé alors que la RHM variait de 14 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard à 23 \$ en Colombie-Britannique. Toutes les données sur le salaire minimum réel, la RHM réelle et le ratio entre ces deux indicateurs pour le Canada et les provinces de 1983 à 2013 sont disponibles dans le tableau A.1 présenté en annexe.
11. Même si les niveaux étaient différents, des tendances semblables ont été observées à partir de 1997 avec les deux séries de l'EPA, soit une hausse du ratio en raison d'une croissance plus rapide du salaire minimum par rapport à la RHM dans la plupart des provinces.
12. L'EPA attribue un salaire horaire aux employés dont le salaire n'est pas payé à l'heure en fonction des réponses fournies par les répondants sur les heures travaillées. Ceux dont le salaire est égal ou inférieur au salaire minimum de la province où ils résident sont ainsi considérés comme étant rémunérés au salaire minimum.
13. Cette corrélation a été vérifiée à l'aide d'un modèle de régression linéaire portant sur la période 1997 à 2013 avec comme variable dépendante la fréquence du travail au salaire minimum par province et comme variables indépendantes, le ratio et des variables binaires sur les provinces. Le coefficient estimé pour le ratio était de 0,40, ce qui signifie qu'une hausse du ratio de 1 point de pourcentage était associée à une hausse de la fréquence (d'emploi au salaire minimum) de 0,4 point de pourcentage.
14. Comme le salaire minimum est assez semblable d'une province à l'autre (autour de 10 \$), la majeure partie des différences interprovinciales n'étaient pas le fait de différences dans les niveaux de salaire minimum.
15. Les résultats d'un modèle de décomposition d'Oaxaca confirment que la hausse de la fréquence du travail au salaire minimum n'est pas attribuable à un changement dans la composition des travailleurs, c'est-à-dire qu'elle n'est pas due à une hausse de la part de l'emploi total détenue par les travailleurs plus susceptibles de travailler au salaire minimum.

Documents consultés

- BAKER, Michael, Dwayne BENJAMIN et Shuchita STRANGER. 1999. « *The highs and lows of the minimum wage effect : a time-series cross-section study of the Canadian law* », *Journal of Labour Economics*, vol. 17, n° 2, avril, p. 318 à 350.
- BROCHU Pierre, et David A. GREEN. 2012. *The Impact of Minimum Wages on Labour Market Transitions*, octobre, University of British Columbia, Vancouver School of Economics.
- FORTIN, Nicole M., et Thomas LEMIEUX. 2014 *Changes in Wage Inequality in Canada: An Interprovincial Perspective*, janvier, University of British Columbia, Department of Economics, 54 p.
- FORTIN, Nicole M., et Thomas LEMIEUX. 1997. « *Institutional changes and rising wage inequality : is there a linkage?* » *Journal of Economic Perspectives*, vol. 11, n° 2, printemps, p. 75 à 96.
- FORTIN, Pierre. 2010. « *Salaire minimum, pauvreté et emploi : à la recherche du compromis idéal* », *Regards sur le travail*, vol. 7, n° 1, automne.
- GUNDERSON, Morley. 2008. *Minimum wages: operating with a blunt instrument*, *Aims Labour Market Series*, commentaire n° 1, décembre, 11 p.
- LEMIEUX, Thomas. 2011. *Minimum Wages and the Joint Distribution of Employment and Wages*, document de recherche, octobre, University of British Columbia et National Bureau of Economic Research.
- NEUMARK, David, et William L. WASCHER. 2008. *Minimum Wages*, Cambridge, MA, The MIT Press, 392 p.

Les hauts et les bas du salaire minimum

Annexe

Tableau A.1
Salaire minimum, rémunération horaire moyenne et ratio entre ces deux indicateurs pour le Canada et les provinces

	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
en dollars constants de 2013											
Salaire minimum pondéré selon le nombre de salariés de chaque province											
1983	7,87	7,57	7,91	8,03	7,88	8,24	7,61	8,66	9,31	8,40	7,11
1984	7,81	7,25	7,58	7,69	7,50	7,92	7,93	8,35	8,93	8,19	6,84
1985	7,70	7,42	7,44	7,85	7,17	7,58	7,96	8,61	8,83	7,95	6,63
1986	7,53	7,21	7,64	7,62	7,05	7,39	7,78	8,25	8,88	7,69	6,44
1987	7,60	7,01	7,38	7,36	7,09	7,63	7,98	8,32	8,47	7,39	6,25
1988	7,67	7,18	7,23	7,11	6,85	7,69	7,97	8,31	8,10	7,63	6,74
1989	7,71	7,03	7,61	7,66	6,95	7,72	7,88	7,93	7,76	8,18	7,22
1990	7,73	6,74	7,35	7,29	7,13	7,80	7,97	7,59	8,06	7,73	7,41
1991	7,69	6,90	7,12	6,97	7,06	7,68	8,21	7,60	7,86	7,31	7,12
1992	8,14	7,02	7,15	7,58	7,30	7,85	8,96	7,57	7,82	7,80	7,58
1993	8,31	6,90	7,02	7,72	7,20	7,96	9,22	7,37	8,07	7,92	7,88
1994	8,56	6,82	7,04	7,63	7,16	8,27	9,73	7,27	7,93	7,80	7,89
1995	8,64	6,72	6,92	7,53	7,05	8,44	9,71	7,25	7,78	7,63	8,41
1996	8,81	6,74	6,99	7,46	7,47	8,86	9,55	7,48	7,66	7,46	8,92
1997	8,78	7,08	7,40	7,72	7,51	9,01	9,38	7,33	7,89	7,32	8,85
1998	8,75	7,15	7,67	7,69	7,47	9,02	9,30	7,24	7,79	7,37	8,96
1999	8,74	7,14	7,58	7,59	7,35	8,98	9,12	7,69	8,20	7,97	8,91
2000	8,58	6,85	7,55	7,47	7,44	8,77	8,86	7,70	7,99	8,05	8,85
2001	8,48	7,09	7,62	7,46	7,40	8,68	8,60	7,73	7,76	7,86	9,24
2002	8,39	7,19	7,68	7,41	7,31	8,58	8,43	7,92	7,90	7,61	9,42
2003	8,27	7,35	7,73	7,42	7,14	8,66	8,20	8,08	8,17	7,28	9,21
2004	8,31	7,21	7,86	7,74	7,27	8,62	8,38	8,22	7,99	7,18	9,04
2005	8,38	7,20	7,98	7,69	7,22	8,60	8,54	8,29	7,98	7,47	8,86
2006	8,55	7,65	8,10	8,10	7,43	8,62	8,73	8,50	8,60	8,03	8,71
2007	8,63	8,08	8,35	8,38	7,71	8,73	8,86	8,76	8,83	8,02	8,56
2008	8,98	8,68	8,42	8,67	8,29	9,00	9,30	9,08	9,20	8,80	8,38
2009	9,51	9,62	8,91	9,27	8,67	9,48	10,07	9,41	9,70	9,23	8,38
2010	9,86	10,46	9,27	9,81	9,13	9,89	10,62	9,76	9,80	9,24	8,27
2011	9,88	10,38	9,63	10,05	9,61	9,88	10,50	10,00	9,62	9,23	8,71
2012	10,07	10,17	10,10	10,23	9,96	9,89	10,35	10,29	9,68	9,65	9,99
2013	10,14	10,00	10,00	10,26	10,00	10,07	10,25	10,30	10,00	9,82	10,25
Rémunération horaire moyenne											
1983	20,45	16,81	14,37	18,05	17,73	19,51	20,28	19,45	21,06	22,69	23,16
1984	20,17	17,13	14,28	17,98	17,77	19,14	20,14	19,72	20,82	22,19	22,55
1985	19,98	17,05	14,07	17,76	17,45	18,89	20,14	19,22	20,33	21,66	22,33
1986	19,67	16,94	13,83	18,00	17,47	18,57	20,00	18,85	20,14	20,85	21,48
1987	19,36	16,22	13,70	17,83	16,98	18,32	19,90	18,30	19,07	20,00	21,12
1988	19,28	16,36	13,96	17,65	16,71	18,44	19,77	18,21	18,56	19,98	20,62
1989	19,35	16,48	14,14	17,37	16,90	18,46	19,90	18,28	18,10	20,14	20,86
1990	19,29	16,08	14,26	17,43	16,68	18,58	19,88	17,98	18,29	20,04	20,35
1991	19,29	16,20	13,82	17,24	16,57	18,21	20,11	17,97	18,02	20,05	20,40
1992	19,68	16,38	14,05	17,72	17,09	18,74	20,54	18,21	18,11	20,47	20,45
1993	19,57	16,78	14,27	17,65	17,14	18,73	20,40	18,14	17,78	20,58	20,05
1994	19,80	17,09	14,29	17,11	16,76	19,16	20,80	17,85	17,87	20,12	20,27
1995	19,67	17,39	15,49	16,79	16,73	18,95	20,65	17,59	17,85	19,42	20,69
1996	19,88	17,90	16,47	16,85	17,08	19,10	20,92	17,46	17,84	19,66	20,72
1997	19,68	17,27	15,54	16,96	17,02	19,07	20,40	17,26	18,50	20,04	20,71
1998	19,83	17,78	16,03	17,83	17,34	18,60	20,87	17,69	18,75	20,86	20,24
1999	19,76	18,42	16,47	18,48	17,49	18,18	20,95	17,95	18,88	21,74	19,21

Les hauts et les bas du salaire minimum

Tableau A.1 (suite)

Salaire minimum, rémunération horaire moyenne et ratio entre ces deux indicateurs pour le Canada et les provinces

	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
en dollars constants de 2013											
Rémunération horaire moyenne											
2000	19,66	18,05	16,05	18,31	17,49	18,20	20,78	17,75	18,69	21,26	19,41
2001	19,96	19,18	17,15	18,93	18,12	18,89	20,80	17,85	19,11	21,85	19,37
2002	19,90	19,27	17,32	18,82	18,07	18,91	20,69	18,25	18,77	21,45	19,45
2003	19,94	20,17	17,25	18,70	18,10	18,81	20,76	18,38	19,12	21,61	19,42
2004	20,17	20,42	17,67	18,87	17,98	19,06	21,01	18,85	19,29	21,87	19,53
2005	20,44	20,67	17,96	19,19	18,40	19,28	21,09	19,23	19,97	22,57	19,85
2006	20,49	20,79	17,66	18,86	18,46	19,13	21,10	19,20	20,34	22,80	20,02
2007	20,85	21,09	17,94	18,91	18,94	19,71	21,41	19,55	20,84	22,99	20,26
2008	21,14	21,01	17,69	18,92	19,37	20,02	21,52	19,84	21,16	23,69	20,68
2009	21,53	21,16	18,96	18,87	19,76	21,14	21,51	20,29	21,84	24,00	21,29
2010	21,61	21,09	18,81	19,74	19,72	21,08	21,64	20,46	22,22	24,37	21,18
2011	21,74	21,76	19,04	19,76	19,69	21,20	21,75	20,85	22,47	24,53	21,14
2012	21,87	22,18	18,88	19,93	19,73	21,20	21,73	20,98	23,06	24,71	21,59
2013	22,27	22,89	18,82	20,01	19,84	21,58	22,00	20,59	23,71	25,32	22,21
pourcentage											
Ratio entre le salaire minimum et la rémunération horaire moyenne											
1983	38,5	45,0	55,0	44,5	44,4	42,2	37,5	44,5	44,2	37,0	30,7
1984	38,7	42,3	53,1	42,8	42,2	41,4	39,4	42,4	42,9	36,9	30,3
1985	38,5	43,5	52,9	44,2	41,1	40,1	39,5	44,8	43,4	36,7	29,7
1986	38,3	42,6	55,3	42,3	40,3	39,8	38,9	43,8	44,1	36,9	30,0
1987	39,3	43,2	53,8	41,3	41,7	41,6	40,1	45,5	44,4	36,9	29,6
1988	39,8	43,9	51,8	40,3	41,0	41,7	40,3	45,6	43,7	38,2	32,7
1989	39,9	42,6	53,9	44,1	41,1	41,8	39,6	43,4	42,9	40,6	34,6
1990	40,0	41,9	51,5	41,8	42,7	42,0	40,1	42,2	44,1	38,6	36,4
1991	39,9	42,6	51,5	40,4	42,6	42,2	40,8	42,3	43,6	36,4	34,9
1992	41,4	42,8	50,9	42,8	42,7	41,9	43,6	41,6	43,2	38,1	37,1
1993	42,4	41,1	49,2	43,7	42,0	42,5	45,2	40,7	45,4	38,5	39,3
1994	43,2	39,9	49,2	44,6	42,7	43,2	46,8	40,7	44,4	38,8	38,9
1995	43,9	38,7	44,7	44,8	42,2	44,6	47,0	41,2	43,6	39,3	40,6
1996	44,3	37,6	42,4	44,3	43,7	46,4	45,7	42,8	43,0	37,9	43,0
1997	44,6	41,0	47,6	45,5	44,1	47,3	46,0	42,5	42,7	36,5	42,7
1998	44,1	40,2	47,9	43,1	43,1	48,5	44,6	40,9	41,5	35,3	44,3
1999	44,3	38,7	46,0	41,1	42,0	49,4	43,5	42,8	43,4	36,7	46,4
2000	43,6	37,9	47,1	40,8	42,5	48,2	42,6	43,3	42,8	37,9	45,6
2001	42,5	37,0	44,4	39,4	40,8	46,0	41,3	43,3	40,6	36,0	47,7
2002	42,2	37,3	44,3	39,4	40,4	45,4	40,7	43,4	42,1	35,5	48,4
2003	41,5	36,4	44,8	39,7	39,4	46,0	39,5	44,0	42,7	33,7	47,4
2004	41,2	35,3	44,5	41,0	40,4	45,2	39,9	43,6	41,4	32,8	46,3
2005	41,0	34,8	44,4	40,1	39,2	44,6	40,5	43,1	39,9	33,1	44,6
2006	41,7	36,8	45,9	42,9	40,3	45,1	41,4	44,3	42,3	35,2	43,5
2007	41,4	38,3	46,6	44,3	40,7	44,3	41,4	44,8	42,4	34,9	42,3
2008	42,5	41,3	47,6	45,8	42,8	45,0	43,2	45,8	43,5	37,1	40,6
2009	44,2	45,5	47,0	49,1	43,9	44,8	46,8	46,4	44,4	38,5	39,4
2010	45,6	49,6	49,3	49,7	46,3	46,9	49,1	47,7	44,1	37,9	39,1
2011	45,4	47,7	50,6	50,9	48,8	46,6	48,3	48,0	42,8	37,6	41,2
2012	46,0	45,9	53,5	51,3	50,5	46,6	47,6	49,0	42,0	39,1	46,3
2013	45,5	43,7	53,1	51,3	50,4	46,7	46,6	50,0	42,2	38,8	46,1

Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH); Enquête sur la population active (EPA); Emploi et Développement social Canada (taux horaires minimums par année et par province).